

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



*Séance régulière
1er février 2016
à 19h00*

Cette séance régulière, tenue le 1er février 2016, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nathalie Evrard, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absents : madame Nicole Viens et monsieur Normand Bois ont motivé leur absence.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-02-020

Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2016-02-021

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-022

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2016;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénerville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES COMITÉS

Gaétan Labelle siège n° 1

Transport, Bâtiments municipaux, Traitement des eaux usées

Nicole Viens siège n° 2

Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque

Nathalie Evrard siège n° 3

Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

Normand Bois siège n° 4

Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

Sylvie Potvin siège n° 5

Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

Yves Laurendeau siège n° 6

Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE

Le rapport en urbanisme, travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois de janvier 2015.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2016-02-023

Nomination d'un pro-maire

ATTENDU QU' une personne doit représenter la municipalité advenant une absence du maire;

ATTENDU QUE la nomination est pour une période d'un an;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Madame Sylvie Potvin soit nommée pro-maire pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2016-02-024

Dépôt de la liste des salaires pour 2016

ATTENDU QUE la directrice générale Mme Suzanne Prévost a déposé la liste des salaires 2016, établi selon le budget adopté le 21 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte cette liste déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2016-02-025

Facturation Servitech – Tenue à jour des rôles d'évaluation

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Servitech pour la tenue à jour des rôles d'évaluations;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 6 392.90 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 7 350.24 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-15000-417.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2016-02-026

Le tour de la Petite-Nation BMR– Signature d'entente de participation

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR, la municipalité doit mandater monsieur Gilles Tremblay, maire, et madame Suzanne Prévost, directrice générale, pour signer l'entente de participation à cet événement pour l'édition 2016 au nom de la Municipalité de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Gilles Tremblay, maire, et madame Suzanne Prévost, directrice générale pour signer l'entente de participation à l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR pour un (1) an, soit pour l'édition 2016 qui se déroulera les 11 et 12 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2016-02-027

Le tour de la Petite-Nation BMR – Demande de passage sur notre territoire

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR, nous devons autoriser une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Mélissa Brousseau, responsable de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR à faire une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2016-02-028

Le tour de la Petite-Nation BMR – Demande d'affichage sur le territoire

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR, nous devons autoriser l'affichage, à partir du 15 avril 2016, sur notre territoire pour l'édition 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Mélissa Brousseau, responsable de l'événement Le Tour de la Petite-Nation BMR à afficher, à partir du 15 avril 2016, sur notre territoire, pour l'édition 2016 et ce tout en respectant le règlement d'affichage de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2016-02-029

Facturation services de M. Pierre-Yves Guay – Révision du plan et des règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité a donné le mandat à monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste-conseil, de réviser notre plan et nos règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE considérant l'avancement des travaux, une facture, représentant 20% du mandat total, soit 4 000\$ plus les taxes applicables, nous a été envoyée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 4 599.00 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-61000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2016-02-030

Adhésion de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond., Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau à «l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais»

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et de Val-des-Monts ont établi une cour municipale commune par la signature d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour;

ATTENDU QUE cette entente a été approuvée par un décret du Gouvernement portant le numéro 1379-97 du 22 octobre 1997;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 9.1 de cette entente, toute municipalité qui souhaite y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente et doit accepter les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à cette entente;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond., Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau ont manifesté leur intention d'adopter un règlement d'adhésion à l'entente existante et acceptent les conditions mentionnées dans l'annexe jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville par la présente, statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

QUE la Municipalité de Chénéville accepte l'adhésion à l'entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond., Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau, aux conditions prévues à l'annexe «A» intitulée «Conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour»; laquelle annexe est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était ici au long reproduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNEXE «A»

Conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour

ARTICLE 1

Que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond., Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau adoptent un règlement d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour et acceptent d'être soumises aux conditions qui y sont mentionnées.

ARTICLE 2

Que chacune des municipalités mentionnées à l'article 1 accepte de verser à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, en une seule fois et à titre de contribution d'adhésion à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, un montant de 2.67\$ per capita selon la population établie pour celle-ci par le décret 1060-2014 du 3 décembre 2014, adopté par le gouvernement du Québec.

5.9. 2016-02-031

Frais de déneigement du rang Thomas - Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix fait le déneigement et le sablage du rang Thomas sur un (1) kilomètre depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a décidé d'augmenter les frais annuels se rapportant à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de payer le montant de 2 500\$ pour le déneigement et le sablage du rang Thomas par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix pour l'année 2016;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-33000-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.10. 2016-02-032
Journée des bibliothèques**

ATTENDU QUE nous avons reçu une invitation à participer à la Journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 20.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la participation de madame Madeleine Tremblay à la Journée des bibliothèques 2016;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise les frais d'inscription pour un montant de 23.00\$ taxes incluses ainsi que les frais de déplacements;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-70230-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2016-02-033

Païement des heures supplémentaires de 2015 - Urbanisme

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a 28,1 heures en banque pour l'année 2015;

ATTENDU QUE l'inspecteur a fait la demande pour que ces heures lui soient payées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement des heures en banque de l'inspecteur municipal;

QUE,

La dépense soit prise dans le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2016-02-034

Participation au projet castor mené par l'OBV RPNS

ATTENDU QU' il y a, sur le territoire de la municipalité, certains problèmes concernant des barrages de castors;

ATTENDU QUE l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) nous propose un projet sur les castors, notamment le recensement de la population de cet animal sur notre territoire, l'établissement d'un plan de gestion et de la formation pour assurer un suivi de cette problématique;

ATTENDU QUE la participation de l'inspecteur municipal à ce projet ne demande aucune contribution monétaire de la part de la municipalité, mais plutôt du temps-nature de notre employé, soit entre 20 et 75 heures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte que l'inspecteur municipal participe au projet de l'OBV RPNS lors de la saison estivale 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

7. VARIA

2016-02-035

Réparations sur le camion de déneigement

ATTENDU QUE des réparations d'urgence ont été nécessaires sur le camion Freightliner, qui sert au déneigement;

ATTENDU QUE la facturation est au montant de 6 179.74\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture de Mécanique Christian Leclair au montant de 7 105.18\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-33000-527.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2016-02-036

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 9037 à # 9113 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/01/2016 et dont le total se chiffre à **179 111.90 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **20 185.57\$ \$;**

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **199 297.47 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2016-02-037

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de janvier 2016 au montant total de **18 261.30 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-02-038

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière